

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 71 (1920)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Le commerce des bois en Suisse [suite]  
**Autor:** Aubert, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785818>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

71<sup>m</sup>e ANNÉE

JUIN

N<sup>o</sup> 6

## Le commerce des bois en Suisse.

(Rapport présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers, le 21 février 1920, à Lausanne, par M. F. Aubert, inspecteur forestier d'arrondissement à Rolle.)

(Suite.)

Notre tarif douanier subdivise ce trafic en 4 classes pour les bois d'œuvre bruts et en 9 classes pour les sciages. Ce marché est cependant fortement influencé à l'importation par les grumes et les planches de résineux, qui en comprennent le 80 %. Les bois bruts nous viennent d'Allemagne et d'Autriche par égale part; les planches de résineux, que nous envoie l'Autriche seule, atteignent le 70 % de notre importation de sciages d'avant guerre, qu'elles caractérisent fortement.

En examinant les fluctuations, depuis 35 ans et jusqu'en 1913, nous constatons que la Suisse est de plus en plus tributaire de l'étranger. Alors que, jusqu'en 1888, nous avons un petit excédent de marchandises à exporter, nous sommes dès lors déficitaires, et ce déficit atteint en 1913 369.000 m<sup>3</sup>, après avoir dépassé 500.000 m<sup>3</sup>, deux ans auparavant. Durant ce même laps de temps, notre exportation a diminué de moitié.

La marche de l'importation doit donc retenir notre attention. Quels sont les faits qui l'ont influencée?

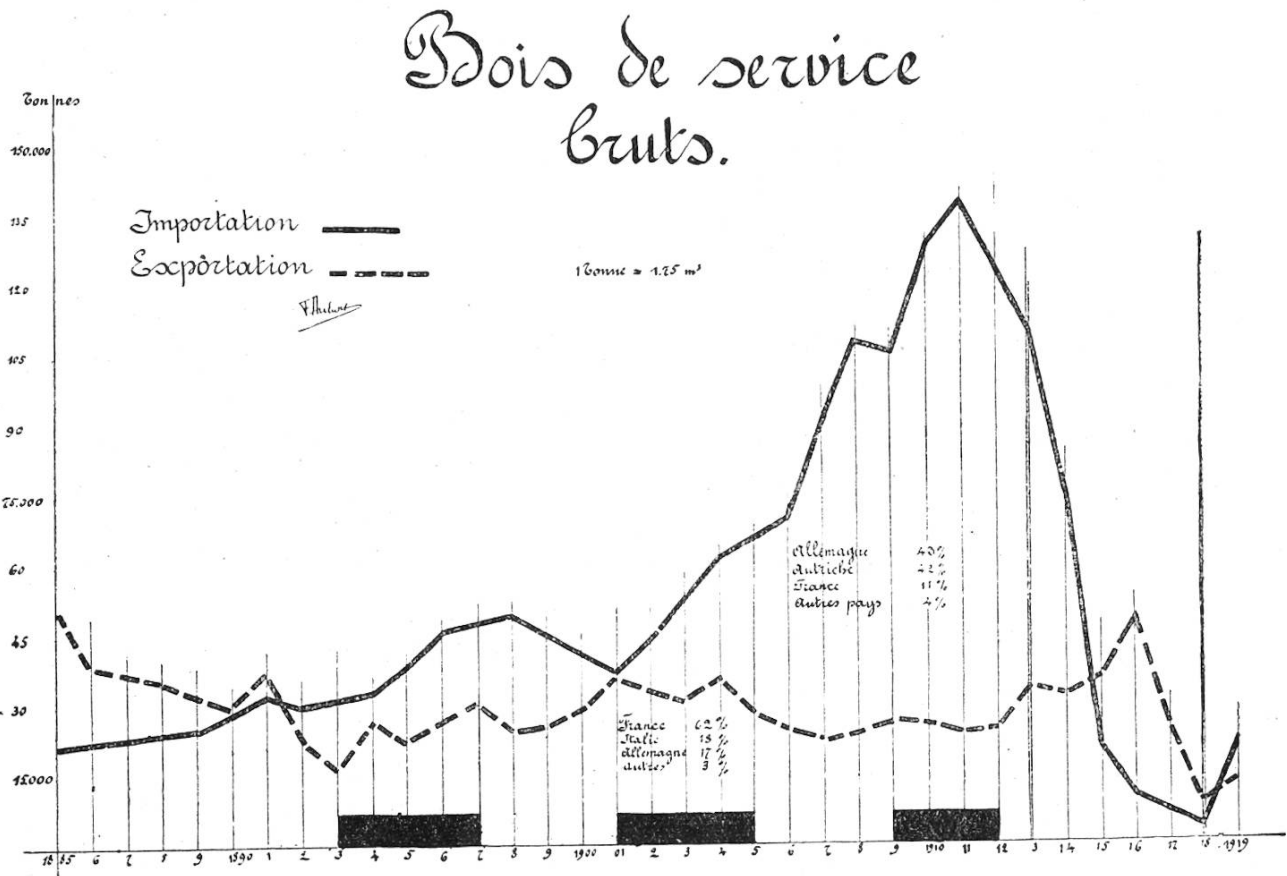
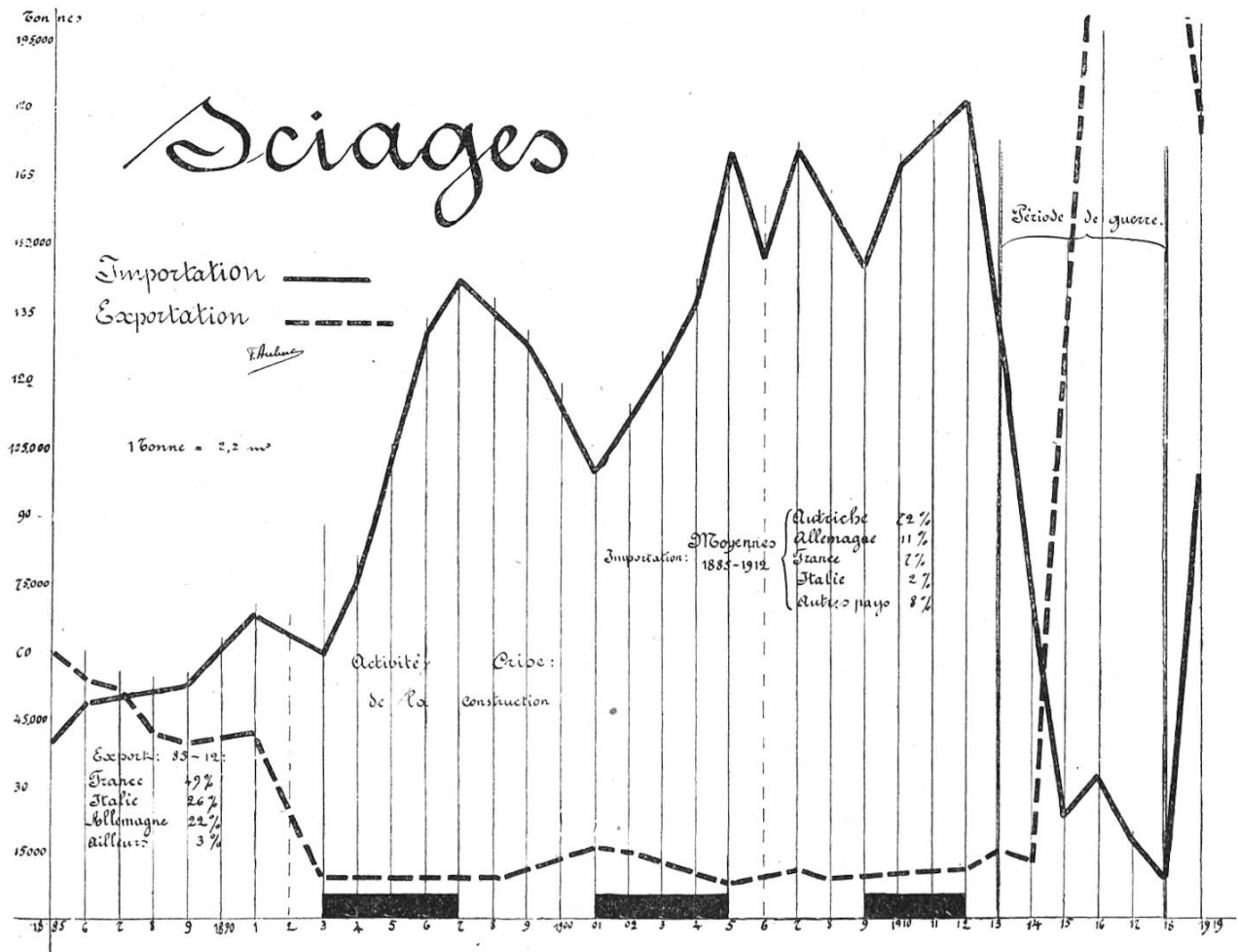
Son ascension moyenne est constante, malgré ses abaissements momentanés. Elle indique des augmentations spécialement rapides de notre demande à l'étranger de 1893 à 1897, de 1902 à 1905 et de 1909 à 1912, trois périodes qui se caractérisent par une grande animation de la construction dans notre pays. Les besoins en bois ont été considérables; on a beaucoup importé.

Entre temps, la construction d'immeubles s'est subitement ralentie, l'importation a diminué.

En 1913, commença une nouvelle crise de l'industrie du bâtiment;<sup>1</sup> elle a de nouveau fortement influencé notre importation de bois d'œuvre et de sciages.

<sup>1</sup> Commune de Lausanne; permis de construction délivrés en:

Année:	1909	1910	1911	1912	1913	1914
Nombre:	173 permis	256 permis	270 permis	226 permis	151 permis	100 permis



Ces constatations nous permettent de conclure que l'industrie du bâtiment a été la principale cause de cette importation; les variations dans l'activité de cette industrie sont suivies de près par celles de notre demande de bois à l'étranger.

L'importation a été aussi influencée par les révisions des droits de douanes, intervenues en 1892 et 1906. Chaque fois le nouveau tarif douanier a été relevé. Que se passe-t-il alors? L'année qui précède l'entrée en vigueur, on fait de gros stocks pour bénéficier de droits plus réduits. Il y a alors un ralentissement dès l'application du nouveau tarif, puis l'ascension reprend aussitôt après. Ces variations sont donc passagères et sans grande importance. L'industrie du bâtiment reste ainsi le seul régulateur de l'importation.

La même constatation, quoique moins marquée, se fait sur le marché de l'exportation. La construction diminue-t-elle, aussitôt nous importons moins, et l'exportation reprend un peu.

Au début de la guerre, la construction, déjà languissante, a cessé. Nous n'avons plus eu besoin de bois; en 1915, de gros stocks se sont trouvés disponibles sur le marché suisse.

C'est alors que les Alliés, à qui le marché de l'Europe centrale a été fermé, demandent à la Suisse des quantités énormes de bois pour les besoins de la guerre. Les prix montent rapidement et atteignent des chiffres inconnus jusqu'alors, et cette forte demande intervient au moment où notre bois ne trouve plus emploi chez nous. L'exportation peut se faire en grand sans nuire à la forêt suisse ou aux intérêts du pays, malgré que les empires centraux nous aient restreint l'importation, par crainte de voir leurs produits servir dans le camp ennemi.

Nos envois en France et en Italie augmentent rapidement, dans des proportions considérables. En 1916, l'exportation est quarante fois plus élevée qu'avant la guerre et atteint 900.000 m<sup>3</sup> pour les sciages seulement, dont les planches de résineux forment le 98 % (exportation totale = 1.100.000 m<sup>3</sup> pour fr. 80.000.000). Ce sont encore les sciages qui donnent à notre commerce son cachet particulier. Les bois sciés exportés alors (entre autres, la menuiserie pour baraquements) représentent aussi une somme de travail d'une grande valeur, profitable à notre industrie indigène et non seulement à l'économie forestière.

Mais le bois devient un article de compensation important pour assurer le ravitaillement du pays; son exportation est alors soumise au contrôle officiel.

Il y eut deux conventions économiques entre la Suisse et les Alliés pour l'exportation des bois.

La première, conclue à Paris le 30 août 1917, autorise l'exportation mensuelle de 30.000 tonnes, soit environ 60.000 m<sup>3</sup> de bois sciés. Elle spécifie le débit des bois et leur prix sur wagon gare départ, à destination de France et d'Italie. Ce sont:

- a) *les madriers* (pièces de bois ayant au maximum 10/23 cm de section et 6 m de longueur, prêtes à être sectionnées à nouveau, et

desquelles il était facile de tirer, une fois à destination, les assortiments désirés: lames, plateaux, petite poutraison, etc.),

à fr. 125 le m<sup>3</sup>

b) *les bastins* (petite poutraison, au maximum 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> cm de section sur 1,80 m de longueur . . . . . à fr. 125 le m<sup>3</sup>

c) *les carralets ou poteaux* (utilisés surtout pour les baraquements de guerre en Italie, de 15/20 cm de section, 2 à 4 m de longueur et tolérance de flache) . . . . . de fr. 105 à fr. 110 le m<sup>3</sup>

d) *les planches en plots* (de 4 m, à partir de 24 mm d'épaisseur, ou alignées avec tolérance de cônicité) . . . . . à fr. 117 le m<sup>3</sup>

e) *les feuilletts* (de 15 à 18 mm d'épaisseur et même dimension que les planches) . . . . . à fr. 135 le m<sup>3</sup>

Les associations économiques suisses de l'industrie du bois fonctionnent comme centrales d'exportation.

Considérant les sévères prescriptions relatives au débit des bois, nous voyons que les prix ne sont pas aussi élevés qu'on la crût en général, et qu'ils n'ont rien d'exagéré si l'on tient compte du prix des grumes à ce moment et du déchet de 20 à 30<sup>0</sup>/<sub>o</sub>, qu'il faut toujours compter au sciage.

La deuxième convention, du 27 avril 1918, spécifiait la livraison d'un contingent élevé à 120 000 tonnes de bois scié et 60.000 tonnes de bois de menuiserie (aviation, baraquements). Elle était valable du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre, mais fut dénoncée par les Alliés quelques jours avant l'armistice. Les Alliés informèrent qu'ils n'accepteraient plus les livraisons de bois suisses. Cette nouvelle menaça nos scieries de grosses pertes, à cause des gros stocks préparés conformément à la convention. Il y eut des demandes en dommages-intérêts, des pourparlers, qui se terminèrent par un accord entre les parties, aux termes duquel les expéditions des bois préparés en vue de l'exportation pourraient continuer jusque dans le courant de 1919.

Alors se constitua à Paris le *Consortium du bois suisse*, qui s'occupa de liquider sur place les livraisons de notre pays. Les scieurs romands traitèrent au mieux des marchés en plus grand nombre possible; ils parvinrent à écouler la presque totalité de leurs assortiments de guerre. Les scieurs de la Suisse allemande parlementèrent longtemps pour le maintien de la convention; ils exportèrent d'autant moins, ce qui explique aujourd'hui la présence de provisions relativement élevées dans beaucoup de scieries de cette partie du pays.

Finalement, le consortium continua ses opérations, avec siège à Lausanne, et prit fin de lui-même au moment où le bois suisse s'est trouvé concurrencé sur le marché français par le bois français lui-même et par les arrivages d'autres pays. A peu près à ce moment (7 juillet 1919), l'autorisation générale d'exportation du bois (bois de feu excepté) fut ordonnée par le Département fédéral de l'Intérieur, qui délivra dès lors des autorisations d'exportation aux propriétaires de forêts, tandis que jusque là elles étaient réservées aux scieurs.

Malheureusement, durant l'activité du consortium, l'industrie suisse du sciage (Suisse allemande surtout) n'a pas brillé par une correction parfaite en affaires. C'était la fin; on a cherché à se débarrasser un peu de tout, et à tel point qu'un marchand de cercueils de Paris reçut un jour, en lieu et place des feuillets commandés, un wagon de gros madriers.

Ces faits ont naturellement nui à notre exportation, à un moment où le change était encore favorable. Il paraît certain que les maisons étrangères auraient conclu des marchés beaucoup plus nombreux, si elles n'avaient craint de ne pas être servies selon les contrats. Dès lors, l'effondrement des changes a tout enrayé.

Aujourd'hui, la demande française est satisfaisante, mais les marchés ne peuvent guère se traiter au-dessous d'un change de 60 à 70 ‰. Et si, actuellement, une petite quantité de bois s'expédie encore au sud et à l'ouest, ce sont parfois des marchés qui se traitent en argent français, et vraiment un peu dangereux pour ceux de nos concitoyens qui y sont intéressés; ou bien, il s'agit de bois qui se vendent sans gain, par crainte des pertes futures.

Somme toute, l'exportation actuelle est des plus aléatoires.

#### *D. Situation.*

En terminant ce rapide exposé du développement de notre marché extérieur, essayons de décrire la situation actuelle:

*A l'importation*, on peut dire que les affaires ont repris vigoureusement en 1919, si l'on songe à la faible demande du pays et à la crise générale qui sévit chez nos voisins du nord et de l'est. Sans doute, cette importation est due en partie à un *transit* qui s'est effectué à travers notre pays, au début de l'année surtout, à un commerce sur les bois étrangers pouvant supporter le cours des changes alliés plus facilement que les bois indigènes. Mais là n'est pas la question. L'essentiel est que cette importation ait pu se faire.

Alors que d'aucuns pensaient que les Centraux auraient un tel besoin de bois qu'ils seraient moins aptes qu'avant la guerre à nous envoyer leur marchandise, nous voyons la concurrence aussi forte qu'au-paravant. Elle subsistera sérieuse, tant que le cours du change de ces pays sur le nôtre ne se sera pas remis de son effondrement. Comme nous l'avons vu pour le bois de feu, les affaires se traitent en monnaie suisse, et si, d'une part, on pouvait espérer que ce fait diminuerait la concurrence sur notre marché, nous voyons, d'autre part, que le gain est tel pour ces fournisseurs qu'il leur permet de tourner toutes les difficultés des crises diverses sévissant chez eux. Quelques chiffres à l'appui:

Les planches de résineux importées des Centraux, durant le premier semestre 1919, nous sont vendues en moyenne fr. 100 le m<sup>3</sup>, alors que nous vendons fr. 140 les nôtres, franco frontière française ou italienne. Pour les grumes de résineux, les prix sont de fr. 60 à l'importation et

de fr. 66 à l'exportation. La conversion de ces prix en marks ou en couronnes donne une idée de l'immense intérêt qu'ont nos voisins à effectuer de telles ventes.

En 1919, l'Autriche nous a envoyé la moitié moins de produits que l'Allemagne, alors qu'avant guerre c'était exactement le contraire.<sup>1</sup> Cela tient aux transports autrichiens aléatoires et au fait que la plupart des usines allemandes regorgent de bois, stocks de guerre ou autres.

En Allemagne, les bois d'œuvre et les sciages sont actuellement l'objet d'une spéculation effrénée, par hypnotisme de la demande future, qu'on prévoit très élevée. Jusqu'à ce moment, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Allemagne trouve chez elle, ou chez les Alliés, l'emploi de ses produits, l'Autriche reprendra probablement peu à peu son ancienne place de fournisseur, car le seul chiffre de ses envois de 1919 nous prouve que sa crise intérieure et ses besoins ne l'empêcheront probablement pas, à l'avenir, de diriger ses produits ligneux sur la Suisse et sur le marché italien qu'elle cherche déjà à absorber. Sa concurrence restera ce qu'elle était jadis.

*A l'exportation*, divers facteurs laissent entrevoir d'heureux jours pour notre commerce; d'autres s'annoncent comme pouvant devenir de sérieuses entraves.

Parmi les premiers, citons tout d'abord la simple logique nous disant qu'il y aura, durant longtemps, tant et tant à reconstruire dans la région des batailles qu'il semble impossible que nos produits ne trouvent pas là un écoulement. Evidemment, la demande est élevée de ce côté-là; si le cours du change n'entravait pas les affaires, notre exportation travaillerait. Ce débouché paraît être d'avenir, et d'autant plus que l'Angleterre, qui trouvait jadis en Russie de quoi satisfaire la plus grande partie de ses besoins, voit ce marché complètement fermé. Elle absorbera une partie des marchés scandinave et finlandais. Par contre-coup, ceux-ci déverseront moins de produits sur les régions à reconstruire et tiendront les prix élevés, tant que l'offre intégrale du marché européen restera plus faible qu'à l'ordinaire.

L'Amérique compte beaucoup sur le débouché européen. Elle espère y maintenir de bons prix. Cependant, il paraît douteux qu'elle soit à même de livrer davantage qu'avant guerre. Sa concurrence n'est donc guère à craindre, pour le moment du moins.

L'Italie a ses stocks épuisés. Elle cherche à tirer son bois d'Autriche, mais se heurte à la crise générale d'administration et de transport.

<sup>1</sup> Notre aimable collaborateur nous permettra une rectification sur ce point. La part de l'Allemagne et de l'Autriche dans notre approvisionnement en bois, à l'extérieur, a suivi les fluctuations suivantes:

	1907	1911	1912	1913	1915	1916
Allemagne:	33,5 %	38,2 %	35,0 %	42,4 %	49,5 %	46,2 %
Autriche:	43,9 %	50,8 %	38,5 %	28,4 %	15,5 %	23,3 %

Ainsi, avant la guerre déjà, l'Allemagne avait réussi à supplanter l'Autriche sur le marché suisse des bois et à lui ravir la première place.

*La rédaction.*

*Il semble donc bien que le débouché de la reconstruction franco-belge doive rester ouvert au marché suisse.*

Par contre, sur le marché français nous aurons la concurrence allemande, que les bois y arrivent comme indemnité de guerre aux Alliés ou par la voie ordinaire du commerce; dans ce dernier cas, ils pourront se livrer à un prix inférieur aux nôtres. Et, nous le répétons, l'Allemagne regorge de bois, elle n'a pas surexploité du tout durant la guerre. Elle fera argent de tout!

Et ne voyons-nous pas, à cette heure, l'Angleterre vouloir reprendre les relations commerciales avec la Russie? Si, peu à peu, ce marché se ranime, ce qui est assez probable, la Scandinavie et la Finlande fourniront de plus en plus le nord de la France. Leur concurrence y sera alors d'autant plus sérieuse que ces fournisseurs sont à même de livrer à meilleur compte des produits supérieurs aux produits suisses.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, l'exportation des bois suisses est mal notée en France. Les marchands français mènent actuellement contre nos exportations une violente campagne. Les effets s'en feront sentir lors de la conclusion de notre prochain traité de commerce avec la France; nous craignons quelque peu que le nouveau tarif douanier français soit pour notre exportation plus préjudiciable encore que le tarif actuel, qui a jadis sérieusement entravé nos envois dans ce pays.

L'Italie a de grandes ressources en bois dans ses nouvelles provinces. Elle s'organisera. Que sera alors le nouveau tarif douanier avec l'Italie? Nous l'ignorons. Mais il paraît assez naturel que ce pays cherche, plus que par le passé, à protéger quelque peu sa production et son industrie. L'Autriche s'efforcera d'absorber le marché italien, et la concurrence y augmentera encore pour nous, au fur et à mesure que le fret diminuera et que les circonstances redeviendront normales dans les pays producteurs.

Déjà aujourd'hui, la Tschéco-Slovaquie fait en Italie et en France de gros envois de bois.

Enfin, il y a le change qui barre nos routes d'exportation. Nous sommes incompetent sur ce point. Cependant, que ce soit une conférence financière qui trouve la solution, ou la redoutable crise industrielle suisse qui fasse baisser la cote de notre unité monétaire, cette situation ne paraît pas pouvoir durer longtemps encore. Quoi qu'il arrive, nous devons retenir ceci, de *cette crise inouïe des changes étrangers*: C'est qu'elle nous est *une rude leçon qui illustre éloquemment l'immense aléa de nos débouchés étrangers!*

Pour ces diverses raisons et malgré l'écoulement relativement facile que l'avenir paraît nous réserver sur le marché extérieur, il nous semble qu'*il sera dorénavant plus sage de compter un peu moins sur notre exportation.*

Nous ne voulons pas dire par là qu'il faille négliger l'exportation. Elle est nécessaire à plusieurs régions de notre pays. Du mouvement des prix à l'étranger dépendra toujours, dans une large mesure, la dé-

termination des prix indigènes. Mais *la Suisse est déficitaire en bois Pourquoi donc voir l'avenir du seul côté de l'exportation*, débouché infiniment plus aléatoire que celui du pays, *alors que notre commerce indigène n'est pas organisé, développé et facilité comme il devrait l'être?*

Les vraies ressources de notre patrie sont celles de son sol! Ne laissons donc pas notre marché du bois s'entraîner outre mesure dans ce courant de surindustrialisation qui fait tout dépendre de l'étranger.

Lors de la discussion des prochains traités de commerce, nous aurons à défendre, à côté de notre main d'œuvre indigène, notre possibilité d'exportation.

*Mais la situation de notre marché intérieur mérite d'attirer notre attention au moins autant que les facteurs qui ne concernent que nos expéditions outre frontière.*

Nous sommes ainsi amené à considérer les débouchés de ce marché indigène du bois.

Durant ces trente dernières années c'est, nous l'avons vu, l'industrie du bâtiment qui a été le gros preneur du bois d'œuvre. Or, à cette heure, la stagnation de la construction est la cause essentielle du marasme du marché suisse du bois d'œuvre et des sciages, tandis que le commerce du bois de feu bat son plein et s'est ranimé pour une période que nous pouvons prévoir assez longue. Mais le marché du bois de service et du sciage caractérise la situation générale. Alors, quel espoir pouvons nous mettre dans la reprise de l'industrie du bâtiment en Suisse?

A en croire les milieux intéressés, cette reprise n'est pas très prochaine. La construction est actuellement de 100 à 150 % plus chère qu'en 1913. Les charges des propriétaires sont plus fortes. L'intérêt en banque est plus élevé. Un immeuble neuf devra donc rapporter environ le double de ce qu'il aurait rapporté, construit il y a 6 ou 7 ans. Un amateur a donc intérêt à acheter un immeuble ancien, plutôt que d'en construire un neuf; c'est pourquoi les transactions immobilières sont relativement nombreuses actuellement. Comme les loyers ne peuvent pas se doubler d'un seul coup, leur prix continuera à monter, et si le prix de la construction vient à diminuer, celle-ci reprendra le jour où l'équilibre sera rétabli entre ces deux facteurs.

Aussi, les seules constructions projetées actuellement sont-elles pour des banques, qui ont de gros capitaux à placer, donc pas d'emprunt à faire, ou pour des sociétés importantes qui placent en immeubles une partie de leurs bénéfices.

A Lausanne, les loyers ont augmenté de 10 à 20 % depuis la guerre. Genève, Berne, et surtout Zurich, ont vu des augmentations plus fortes. Aussi, à Zurich la construction semble-t-elle vouloir reprendre timidement. Elle commencera probablement à la campagne, où le bien-être est plus répandu qu'en ville et où le besoin de développement est élevé. Les débuts seront probablement dans les centres agricoles peuplés de la Suisse orientale. Il y aurait donc là un débouché. Et si, à

ce moment, le change français empêche encore la Suisse romande d'exporter, pourrions-nous alors envoyer nos produits concurrencer la marchandise étrangère sur le marché suisse-allemand? Justement pas! à cause de nos tarifs de chemin de fer qui entravent le trafic intérieur.

*Alors donc que nous avons dans le pays quelques perspectives d'écoulement, celui-ci nous est barré par nos propres tarifs ferroviaires.*

### III. Les tarifs ferroviaires.

Sur l'ensemble du réseau des C F F, la technique des tarifs de transport est la suivante:

*L'unité de poids* est le quintal (q.); *l'unité de distance* est le kilomètre (km.). Le calcul des barèmes de transport comprend *deux éléments*: 1° *Les frais d'expédition*, ou manutention; c'est une taxe perçue par unité de poids pour l'enregistrement et les faux frais de l'expédition. 2° *La taxe kilométrique*; c'est la finance perçue pour le transport d'un quintal de marchandise sur un kilomètre de distance.

Pour plus de clarté, nous donnerons ici les taxes de base soit le prix du transport d'une tonne de bois sur un kilomètre de distance (kilomètre-tonne = kt.).

La plupart des marchandises trafiquant sur les C F F sont comprises dans la classification dite des Classes générales (A et B), s'expédiant par wagons complets. Cependant, pour certaines marchandises de moindre valeur, on a des *Tarifs spéciaux*, comprenant des taxes plus faibles, destinées à faciliter le commerce de ces marchandises, et des *Tarifs exceptionnels*, à unités de taxe encore plus basses. Enfin il existe des „taxes de transit“, appelées aussi „tarif de pénétration“. Ce sont des „tarifs minima“, destinés à attirer sur rails suisses des transports qui, sans cela, se feraient sur voies étrangères le long de nos frontières.

Les bois bénéficient de *trois Tarifs spéciaux* et d'un *Tarif exceptionnel 18* (voir Tableau D., page 110).

Le Tarif spécial I est applicable aux bois exotiques (bois fins, de teinture, etc.).

Le Tarif spécial II est applicable à la pâte de bois.

Le Tarif spécial III est applicable aux autres bois indigènes.

Des deux catégories *a* et *b* de ce tarif, il résulte que le prix du transport des petits chargements sera, à l'unité de volume, beaucoup plus élevé que celui des gros chargements. Ce seul fait entrave le trafic de certains articles légers (fagots, broutilles, etc.) ou celui d'articles devant pouvoir s'expédier par petites quantités (tuteurs, perches, produits de dimensions déterminées, etc.).

Le Tarif spécial III, applicable indistinctement à tous nos bois, ne tient nullement compte de leur valeur. Or, le bois possède un volume et un poids considérables, relativement à sa valeur, et cela d'autant plus que l'assortiment est bon marché (bois de feu). Le tarif appliqué ne nous permet pas de transporter à meilleur compte 5 tonnes de fagots,

**Tableau D.**

		C F F — Petite vitesse — C F F								
		Tarifs spéciaux						Tarif exceptionnel 18		
		Wagons complets: a = 5 tonnes b = 10 tonnes						Wagons complets de 10 tonnes		
		I		II		III		Série I	Série II	
		a	b	a	b	a	b			
Taxes par tonne, en centimes										
<b>I. Frais d'expédition</b>										
1 — 20 km		60	60	60	60	60	60	60	60	supplément par km
21—39 „		2	2	2	2	2	2	2	2	
40 km et plus		100	100	100	100	100	100	100	100	
<b>II. Taxes kilométriques</b>										
par km		9,5	8,0	8,5	7,0	7,5	4,2	3,8		
1 à 20 km									4. —	1 à 20 km
21 à 100 „									3.25	21 à 100 „
101 et plus „									2.50	101 et plus „
<p>PS. Ces taxes sont valables sur tous les parcours des C F F, excepté les sections Erstfeld—Biasca (125 km), Giubiasco—Taverne (28 km) et Giswil—Meiringen (33 km), qui sont classées sections de montagne et frappées de taxes plus élevées. -- 5 tonnes = 8,6 cts. 10 tonnes = 5,6 cts.</p>										

valant fr. 300, que 5 tonnes de noyer valant fr. 1500. Le petit commerce du bois de feu, si nécessaire aujourd'hui au ravitaillement du pays en combustible, est donc entravé par notre unique tarif spécial pour le transport des bois. Cependant, pour une quantité de marchandise supérieure à 5 tonnes, mais inférieure à 10 t., les envois sont taxés au prix de la catégorie *a* (5 t.) pour autant que l'application de la catégorie meilleur marché (*b* = 10 t.), calculée sur un poids de 10 t., ne donne pas un prix de transport plus réduit.

Pour des wagons chargés *d'au moins 10 tonnes*, le tarif exceptionnel 18 (du 1<sup>er</sup> janvier 1916) devient applicable. Il comprend deux séries :

I. Au taux de 3,8 cts. le km.; est applicable aux grumes et aux bois de feu en général, ainsi qu'à la tourbe.

II. Dégressive et conséquemment très favorable aux longs transports ; n'est applicable qu'aux bois destinés aux fabriques de papier.

Nous constatons que les bois manufacturés ne bénéficient pas du tarif exceptionnel ;

que ce tarif exceptionnel ne différencie nullement les grumes, à haut prix, des bois de feu de la valeur la plus modeste ;

qu'enfin les bois à papier qui doivent souvent, il est vrai, faire de longs trajets, mais qui ravitaillent aujourd'hui des industries à gros dividendes, sont transportés en application d'un barème dégressif de faveur. Cette faveur se comprend d'autant moins qu'elle a été mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1916, moment où le bois de feu devenait de plus en plus nécessaire au ravitaillement en combustible des grands centres urbains.

En application de ces tarifs, nous avons les frais de transport suivants exprimés en francs :

**Tableau E.**

Pour un parcours de :	Tarif spécial III		Tarif exceptionnel 18	
	5 Tonnes	10 Tonnes	Série I	Série II
	Taxes en francs			
km :				
5	5	9	8	8
10	7	11	10	10
15	9	13	12	12
20	11	15	14	14
25	13	18	17	17
50	24	31	29	28
75	34	42	39	36
100	43	52	48	44
150	62	73	67	57
200	80	94	86	60
250	99	115	105	82
300	118	136	124	94
350	137	157	143	107
400	155	178	162	119

Ces chiffres sont les taxes d'avant guerre. Dès lors, les modifications suivantes sont intervenues :

1° Du 22 octobre 1917, suspension complète du tarif exceptionnel 18 pour le transport des bois ; les assortiments de moindre valeur sont donc de plus en plus désavantagés ;

2° adjonction au tarif spécial III des suppléments de guerre afférents à ce tarif.

Ces taxes supplémentaires ne sont pas fixes, elles varient de 100 % sur le parcours de 10 km., à 167 % sur celui de 50 à 70 km.; elles sont ensuite dégressives pour s'élever à 84 % de la taxe originelle du parcours de 400 km.

En réalité, le taux absolu de la taxe n'importe pas pour le transport d'une marchandise; *c'est la proportion entre le montant de cette taxe et la valeur de la marchandise à transporter qui mesure l'importance du prix de revient du transport.* (A suivre.)

### **Influence du vent sur la forme de deux espèces de peupliers.**

L'illustration en tête de ce cahier montre l'influence différente qu'exerce le vent soufflant toujours dans la même direction sur la forme de deux espèces de peupliers; ce cas peut être observé fréquemment dans la basse vallée du Rhône.<sup>1</sup> Il s'agit d'une plantation d'allée, près de Saillens (Valais), sur la rive droite du Rhône; une moitié comprend des peupliers du Canada, l'autre des peupliers pyramidaux d'Italie; leur âge est de 30 ans.

Les peupliers du Canada, sous l'influence du courant aérien d'appel, se sont tous très régulièrement penchés du côté amont de la vallée; les deux rangées ont subi pareillement cette déformation. Au demeurant, la lutte qu'ils ont eu à supporter contre les éléments semble n'avoir diminué en aucune façon leur très fort accroissement en volume. Ces arbres ont atteint, en 30 ans, un volume moyen d'environ 2 mètres cubes.

En opposition à cette réaction du peuplier canadien, il est intéressant de constater que les peupliers pyramidaux n'ont été affectés en aucune façon par le courant aérien. Ils sont parfaitement réfractaires à son influence, bien qu'elle se fasse sentir journellement. Et cela, on le constate non seulement à Saillens, mais partout dans la vallée, où les longues files du peuplier d'Italie ornent les routes principales. Partout son fût reste bien droit et vertical; son accroissement en volume ne le cède, au demeurant, que de peu à celui de son congénère du Canada.

La différence de forme de la cime de ces deux essences est vraisemblablement la raison de cette divergence d'inclinaison. Le peuplier du Canada possède une cime ample et une surface foliacée considérable; celle du peuplier d'Italie, au contraire, est fusiforme; ses branches restent de faibles dimensions. On conçoit, sans autre, que la résistance qu'ils offrent aux vents soit différente; elle est souvent encore augmentée par le fait que, dans la contrée, les peupliers d'Italie sont soumis à l'élagage.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'article de M. A. Puenzieux, chef du service des forêts du canton de Vaud, publié à la „Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen“, en 1897, p. 5 et suivantes.

Il est possible, à en croire les résultats des observations de M. le professeur J. Jaccard, que la partie du fût qui est touchée directement par le courant aérien subisse, par suite de l'influence desséchante de celui-ci, une diminution d'accroissement. S'il en est ainsi, l'effet exercé dans le sens de l'axe de la tige par une forte compression viendrait encore accentuer cette déviation de la ligne verticale. *A. Py.*

(Traduit d'un article paru à la „Zeitschrift für Forstwesen“, N° 5.)

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### Un siège vacant au Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale.

En réponse à la lettre du Comité permanent au Conseil fédéral, publiée à notre dernier numéro, le Département fédéral de l'Intérieur a adressé la lettre suivante :

Berne, le 30 mars 1920.

Le Département de l'Intérieur

au

Comité permanent de la Société forestière suisse; président, M. E. Muret, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.

Messieurs,

Votre lettre du 23 mars au Conseil fédéral, pour revendiquer un siège au Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale en faveur de votre Société, nous a été remise pour examen et nous l'avons lue avec un vif intérêt. Le Conseil fédéral a reçu de nombreuses propositions en vue du remplacement, dans le dit conseil, de feu M. le conseiller aux Etats Düring, de Lucerne. Mais il est de tradition que ce Conseil doit compter au moins un représentant des Chambres fédérales. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral sera empêché de tenir compte de votre vœu lors de la prochaine nomination; mais il en prend bonne note pour l'avenir, dans l'intention d'en tenir compte, dès que les circonstances le permettront.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Département de l'Intérieur.

(sig.) *Chuard.*

Le Comité permanent a répondu comme suit à cette lettre :

Au Département fédéral de l'Intérieur, à Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Comité soussigné a l'honneur de vous accuser bonne réception de votre office du 30 mars. Nous constatons avec regret que pour la prochaine nomination d'un membre du Conseil de l'Ecole polytechnique